

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2020
A 18 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Installation provisoire du Conseil Communautaire : l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 portant composition transitoire du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois ainsi que le courrier d'accompagnement ont été joints à la convocation.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Sylvie DOUCET est désignée à l'unanimité secrétaire de séance

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Par arrêté préfectoral du 18 septembre 2019, le nombre de sièges répartis entre les communes membres de la CCRM a été fixé à 47 sièges à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020. La commune de Romorantin-Lanthenay dispose désormais de 21 sièges (20 auparavant). Aussi et en application de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 portant sur la composition transitoire du conseil communautaire jusqu'à l'installation de l'organe délibérant, Madame Touria DEHMEJ, conseillère municipale de Romorantin-Lanthenay est appelée à siéger en tant que conseillère communautaire.

Il sera procédé à son installation en qualité de conseillère communautaire titulaire.

**Madame Touria DEHMEJ est installée dans ses fonctions de
conseillère communautaire titulaire**

**DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ETAT
D'URGENCE SANITAIRE LIE AU COVID-19**

Le rapport a été joint à la convocation

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités locales dans le contexte de l'épidémie de covid-19, la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 et l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 confie

au Président des EPCI l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du 7^{ème} au 13^{ème} alinéa de l'article L.5211-10 du CGCT.

Il est proposé de maintenir les délégations consenties au Président jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Adopté à l'unanimité

EXERCICE 2019 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le projet de délibération accompagné des tableaux de résultats des comptes de gestion a été joint à la convocation

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes ont été adoptés à l'unanimité

EXERCICE 2019 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Les comptes administratifs ont été joints à la convocation

Les résultats de l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

- S'agissant du budget principal
 - En section d'investissement, un besoin de financement de 1 923 537,33 euros
 - En section de fonctionnement, un excédent de 2 618 011,50 euros

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 694 474,17 euros

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « ZAC du Pâtureau 2000 »
 - La section d'investissement présente un excédent de 54 676,87 euros
 - La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 54 676,87 euros

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « ZACII des Grandes Bruyères »
 - La section d'investissement présente un excédent de 233,81 euros
 - La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 233,81 euros

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « Locations Immobilières »
 - La section d'investissement présente un excédent de 499 376,11 euros
 - La section de fonctionnement présente un excédent de 52 019,80 euros

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 551 395,91 euros

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « ZA des Noues »
 - La section d'investissement présente un excédent de 1 920,22 euros
 - La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 1 920,22 euros

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « ZAE du Grand Chêne »
 - La section d'investissement présente un excédent de 4 094,14 euros
 - La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 4 094,14 euros

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « ZAE de l'Etang Marais »
 - La section d'investissement présente un excédent de 1 528,40 euros
 - La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 1 528,40 euros

Adopté à l'unanimité

EXERCICE 2019 : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Les projets de délibération ont été joints à la convocation

- S'agissant du budget principal

Les résultats de l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

- En section d'investissement, un besoin de financement de 1 923 537,33 euros
- En section de fonctionnement, un excédent de 2 618 011,50 euros

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 694 474,17 euros

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 1 923 537,33 euros au compte 1068 de la section d'investissement du budget supplémentaire 2020
- 694 474,17 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « ZAC du Pâtureau 2000 »
 - La section d'investissement présente un excédent de 54 676,87 euros
 - La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 54 676,87 euros

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « ZACII des Grandes Bruyères »
 - La section d'investissement présente un excédent de 233,81 euros
 - La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 233,81 euros

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « Locations Immobilières »
 - La section d'investissement présente un excédent de 499 376,11 euros
 - La section de fonctionnement présente un excédent de 52 019,80 euros

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 551 395,91 euros

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 52 019,20 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « ZA des Noues »
 - La section d'investissement présente un excédent de 1 920,22 euros
 - La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 1 920,22 euros

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « ZAE du Grand Chêne »
 - La section d'investissement présente un excédent de 4 094,14 euros
 - La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 4 094,14 euros

Adopté à l'unanimité

- S'agissant du budget annexe « ZAE de l'Etang Marais »
 - La section d'investissement présente un excédent de 1 528,40 euros
 - La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est un excédent de 1 528,40 euros

Adopté à l'unanimité

ACQUISITIONS FONCIERES ET CESSIIONS IMMOBILIERES – BILAN ANNUEL 2019

Le document a été joint à la convocation

Conformément à l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions foncières et des cessions immobilières opérées en 2019 est communiqué.

Adopté à l'unanimité

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Les budgets supplémentaires ont été joints à la convocation

Au mois de décembre 2019, les budgets primitifs pour l'exercice 2020 n'ont pas pu être votés avec l'affectation des résultats et l'intégration des restes à réaliser (reports) constatés au 31 décembre 2019.

Aussi est-il proposé un budget supplémentaire, pour chacun des budgets, afin d'intégrer ces éléments et procéder à certains ajustements de crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2020.

➤ Budget principal

L'examen des équilibres financiers de ce budget supplémentaire montre que la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 459 429,17 euros et la section de fonctionnement atteint un montant de 1 122 331,53 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « ZAC du Pâtureau 2000 »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations est retracé en section de fonctionnement. Le budget global (investissement + fonctionnement) s'équilibre à hauteur de 54 676,87 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « ZACII des Grandes Bruyères »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations est retracé en section de fonctionnement. Le budget global (investissement + fonctionnement) s'équilibre à hauteur de 467,62 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « Locations Immobilières »

Ce budget s'équilibre à 1 914 524,71 euros en section d'investissement et à 52 019 ,80 euros en section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « ZA des Noues »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations est retracé en section de fonctionnement. Le budget global (investissement + fonctionnement) s'équilibre à hauteur de 3 840,44 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « ZAE du Grand Chêne »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations est retracé en section de fonctionnement. Le budget global (investissement + fonctionnement) s'équilibre à hauteur de 8 188,28 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « ZAE de l'Etang Marais »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations est retracé en section de fonctionnement. Le budget global (investissement + fonctionnement) s'équilibre à hauteur de 3 056,80 euros.

Adopté à l'unanimité

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2020 : RECONDUCTION DE L'AFFECTATION

La CCRM n'a pas été destinataire de la notification des montants attribués pour 2020 avant la réunion.

Cette question est retirée de l'ordre du jour

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX DIFFERENTS SYNDICATS POUR 2020

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Ainsi, il est proposé les participations suivantes :

- Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : 40 916,36 €
- Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique » : 10 768,00 €
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS) : 129 731 €
- Syndicat Mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron (SMEBB) : 5 222 €
- Syndicat Mixte du Canal de Berry 41 (SMCB41) : 49 684,92 €
- Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage (SMIBCS - ancien SYMALC) : 13 149,23 €
- Etablissement Public Loire : 880 €
- Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères (SIEOM) du Groupement de Mer : 49 184,10 euros

Adopté à l'unanimité

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE » - PROCES-VERBAL DE TRANSFERT DE L'EQUIPEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE : COMPLEXE PISCINE-PATINOIRE « ALAIN CALMAT »

Le projet de procès-verbal a été joint à la convocation

En date du 18 décembre 2017, l'arrêté préfectoral a entériné la modification des statuts de la Communauté de Communes et notamment le transfert de la compétence « développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire » à la CCRM.

Par délibération du conseil communautaire n°19/04-02 du 30 septembre 2019, le complexe piscine-patinoire « Alain Calmat » a été déclaré d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2020.

En application des articles L.5211-17 et L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire de l'ensemble des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire.

Ainsi, il est proposé de signer ce procès-verbal de transfert lié à la compétence « aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire », avec la ville de Romorantin-Lanthenay avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

ZAC DU PATUREAU 2000 : CESSIION D'UNE PARCELLE A LA SCI VINCENT

Un plan de situation a été joint à la convocation

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de la ZAC du Pâtureau 2000, il est proposé de céder à la SCI VINCENT, une parcelle d'une superficie d'environ 2 863 m² au prix de 20 € HT le m² soit 57 260 € HT.

Adopté à l'unanimité

PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'HOPITAL LOCAL DE SELLES SUR CHER – MODIFICATION DE L'ECHEANCIER DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Par délibération du 12 mars 2020, le Conseil Communautaire a décidé de verser une subvention au Centre Hospitalier de Selles sur Cher à hauteur de 150 000 euros, par moitié sur les exercices 2020 et 2021.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a impacté le budget de la communauté de communes qui a dû faire face à des dépenses imprévues.

Aussi, est-il proposé de modifier le calendrier de versement en prévoyant un versement de la subvention pour moitié sur les exercices 2021 et 2022.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL –

Les rapports ont été joints à la convocation

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

I/ Il est proposé de reconduire un agent contractuel qui exerce les fonctions de secrétaire médicale au Pôle Santé Communautaire à temps incomplet 17,5/35^{ème} du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Adopté à l'unanimité

II/ Il est proposé de transformer un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée d'un agent contractuel. Cet agent sera engagé en qualité de chargé de mission sur le grade d'attaché contractuel (catégorie A) à temps complet pour assurer la veille, l'intelligence économique, les projets et la prospection à compter du 1^{er} septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

- **VACATIONS POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DU POLE SANTE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé de recruter 2 vacataires « agent de propreté » pour assurer l'entretien des locaux du Pôle Santé Communautaire à compter du 1^{er} juillet 2020 et ce jusqu'au 30 juin 2021 comme suit :

- Un vacataire à 16 vacations par mois au taux horaire de la vacation fixé à 14,40 €
- Un vacataire à 26 vacations par mois au taux horaires de la vacation fixé à 10,15 €.

Adopté à l'unanimité

- **RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY A LA CCRM**

I/ 9 agents de la Ville de Romorantin-Lanthenay sont mis à disposition auprès de la CCRM selon une quotité de travail variant selon les missions qui leur seront dévolues et ce, à compter du 1^{er} mai 2020 pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

II/ Un rédacteur principal de 1^{ère} classe de la ville de Romorantin-Lanthenay est mis à disposition de la CCRM pour une quotité de travail représentant 100% d'un temps complet à compter du 7 mars 2020 et pour une durée de 3 ans.

- **EMPLOIS SAISONNIERS**

En prévision de la période estivale, il est proposé de créer :

- 7 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Le rapport a été joint à la convocation

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019, assorti des indicateurs techniques et financiers réglementaires et auquel est annexé le rapport annuel des prestataires en charge des collectes, doit être approuvé par le conseil communautaire.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCRM POUR L'EXERCICE 2019

Le rapport d'activités a été joint à la convocation

L'article L.5211-39 du CGCT prévoit que le Président de l'EPCI adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement auquel sera intégré le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public en matière d'élimination des déchets accompagné du compte administratif.

Il est proposé d'adopter ce rapport d'activités de la CCRM.

Adopté à l'unanimité

AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE FORMULEE PAR LA SOCIETE MBDA FRANCE A SELLES SAINT DENIS - CONSTRUCTION DE 5 NOUVELLES SOUTES DE STOCKAGE DE PRODUITS PYROTECHNIQUES

Une note de présentation a été jointe à la convocation

La société MBDA à Selles Saint Denis a formulé une demande d'autorisation pour la construction de 5 nouvelles soutes de stockage de produits pyrotechniques.

Conformément à l'article R511-9 du Code de l'environnement, l'avis du Conseil Communautaire est requis.

Avis favorable à l'unanimité